



UCHER CITOYEN

7 OCTOBRE 2023

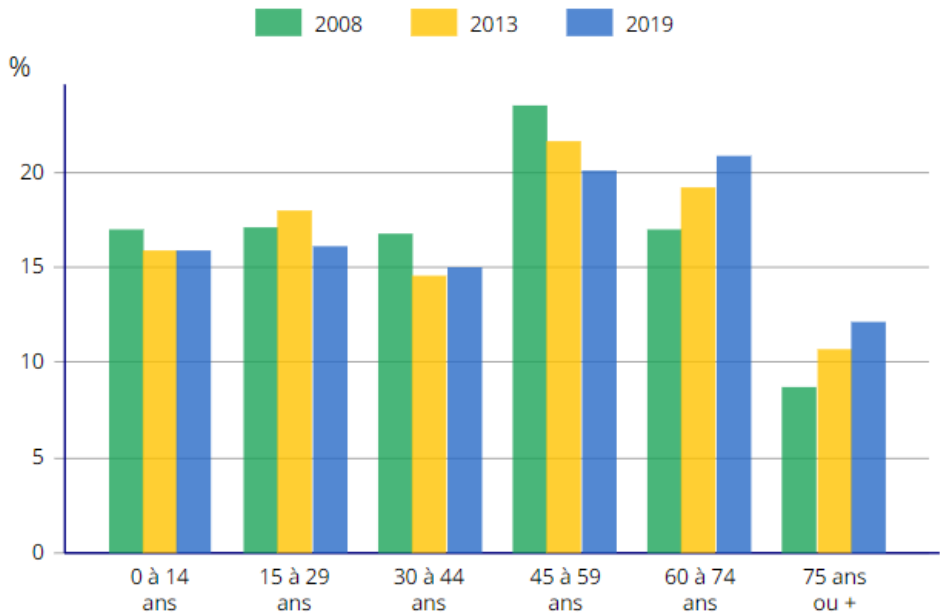
Chiffres Clés: population

Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	4 241	5 965	9 129	9 369	9 832	8 912	9 077	9 210
Densité moyenne (hab/km²)	290,9	409,1	626,1	642,6	674,3	611,2	622,6	631,7

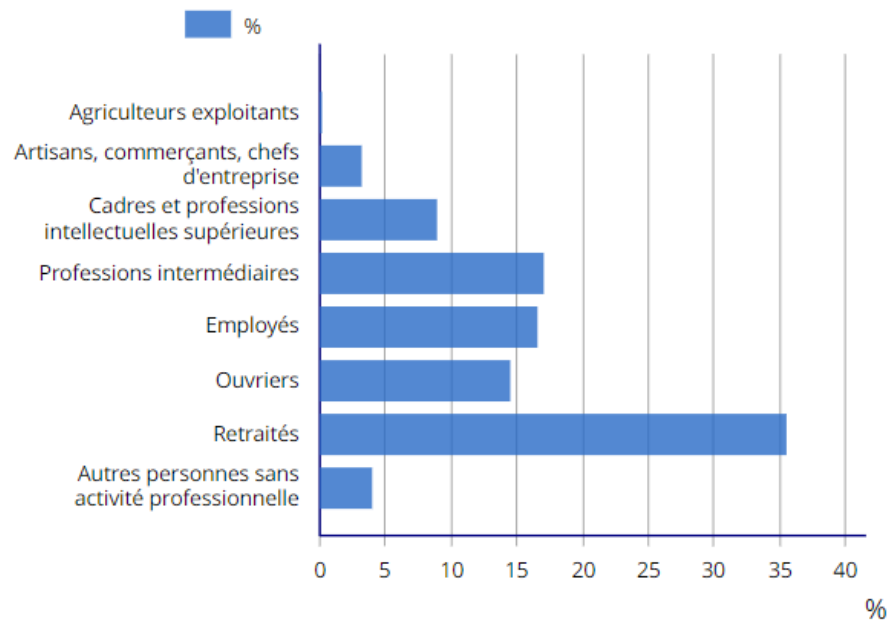
Population par grande tranche d'âges

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	8 912	100,0	9 077	100,0	9 210	100,0
0 à 14 ans	1 512	17,0	1 446	15,9	1 468	15,9
15 à 29 ans	1 524	17,1	1 632	18,0	1 481	16,1
30 à 44 ans	1 497	16,8	1 321	14,6	1 382	15,0
45 à 59 ans	2 095	23,5	1 965	21,6	1 854	20,1
60 à 74 ans	1 513	17,0	1 739	19,2	1 914	20,8
75 ans ou plus	772	8,7	973	10,7	1 111	12,1



Chiffres Clés: catégorie des ménages /composition des familles

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2019



Composition des familles

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	2 573	100,0	2 623	100,0	2 695	100,0
Couples avec enfant(s)	1 044	40,6	951	36,3	910	33,8
Familles monoparentales	283	11,0	425	16,2	445	16,5
Hommes seuls avec enfant(s)	49	1,9	63	2,4	65	2,4
Femmes seules avec enfant(s)	235	9,1	361	13,8	380	14,1
Couples sans enfant	1 246	48,4	1 247	47,5	1 340	49,7

Chiffres Clés: logement

Résidence principale selon le statut d'occupation

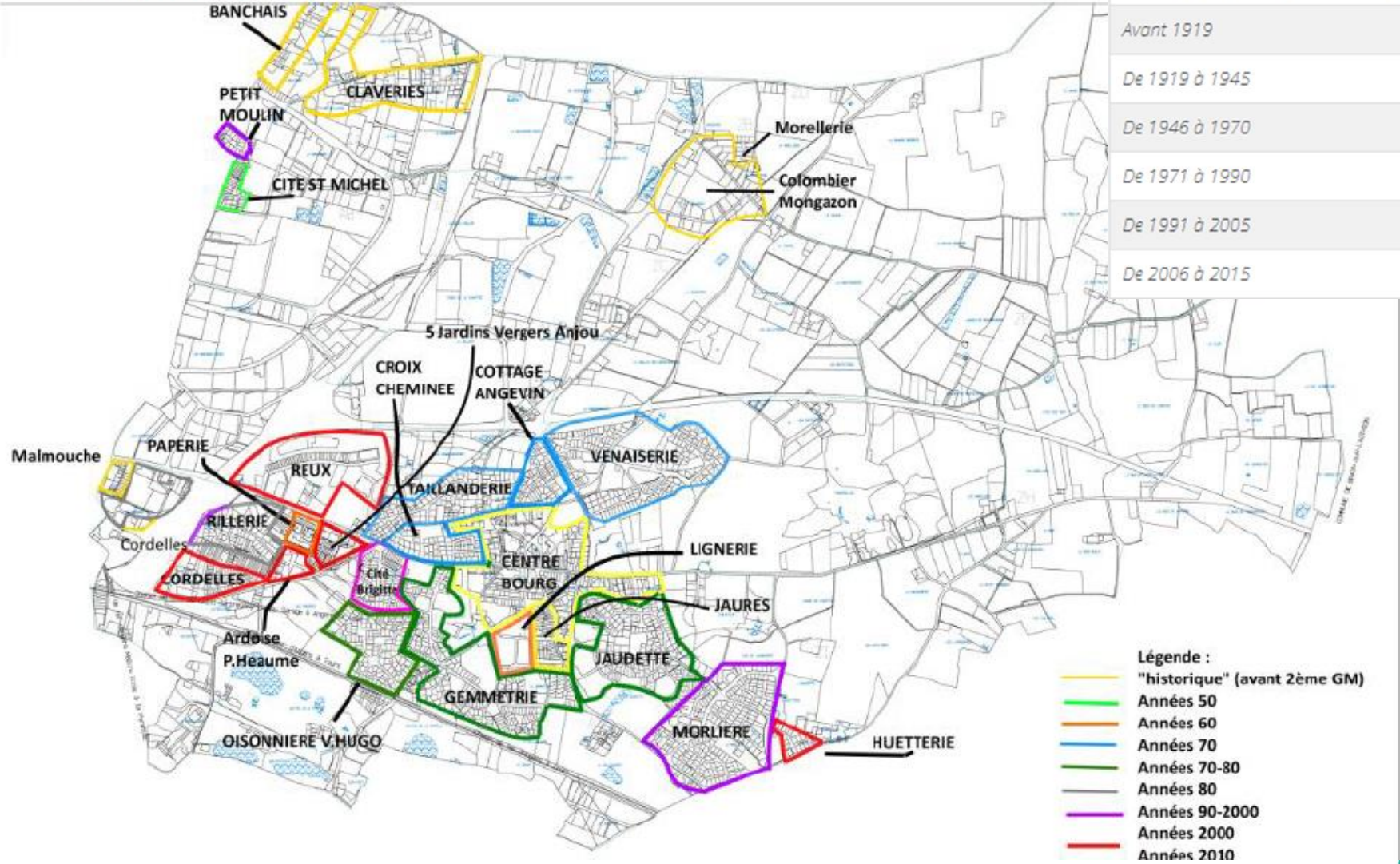
	2008		2013		2019			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	3 649	100,0	3 938	100,0	4 167	100,0	8 897	16,8
Propriétaire	2 023	55,4	2 092	53,1	2 237	53,7	5 025	22,7
Locataire	1 558	42,7	1 793	45,5	1 899	45,6	3 793	9,9
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	<i>1 283</i>	<i>35,2</i>	<i>1 420</i>	<i>36,1</i>	<i>1 448</i>	<i>34,7</i>	<i>2 849</i>	<i>11,7</i>
Logé gratuitement	68	1,9	54	1,4	31	0,7	79	8,1

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	4 167	100,0	8 897	4,4	2,1
Depuis moins de 2 ans	433	10,4	995	3,8	1,7
De 2 à 4 ans	813	19,5	1 857	3,9	1,7
De 5 à 9 ans	791	19,0	1 893	4,0	1,7
10 ans ou plus	2 130	51,1	4 152	4,9	2,5

Chiffres Clés: logement

Les quartiers



	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2016	4 010	100,0
Avant 1919	125	3,1
De 1919 à 1945	92	2,3
De 1946 à 1970	645	16,1
De 1971 à 1990	1 917	47,8
De 1991 à 2005	646	16,1
De 2006 à 2015	585	14,6

Les instances politiques de la ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou

Le conseil municipal

Il est élu tous les 6 ans au suffrage universel direct. Le Conseil s'exprime sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, il peut créer ou supprimer des services publics municipaux, décider de travaux, accorder des aides pour favoriser le développement économique.

Il se réunit en session publique pour voter des délibérations ou en séance privée pour présenter des dossiers aux élus.

Le maire et ses adjoints forment l'exécutif municipal ou municipalité.

Le maire est élu par les conseillers municipaux lors de la première séance du nouveau conseil municipal après les élections. C'est à lui que revient la tâche de faire exécuter les décisions du conseil.

Le maire représente également l'État dans la commune : il organise les élections, célèbre les mariages, est officier de police judiciaire.

Le maire est entouré d'adjoints et de conseillers municipaux délégués à qui il délègue une partie de ses fonctions. Chacun s'occupe d'un ou plusieurs secteurs.

Le bureau municipal

Le Bureau municipal est constitué du maire et des adjoint(e)s. Il se réunit une fois par semaine le jeudi.

Une fois par mois, le Bureau municipal se réunit en format élargi, en incluant les conseillers délégués.

Cette structure non obligatoire travaille sur tous les sujets qui ont trait à la vie de la commune:

- définition des grandes orientations politiques
- préparation des travaux du Conseil Municipal et veiller à l'exécution de ses décisions
- point sur les projets et les travaux en cours
- affaires courantes / urgentes de la commune
-

Les commissions municipales

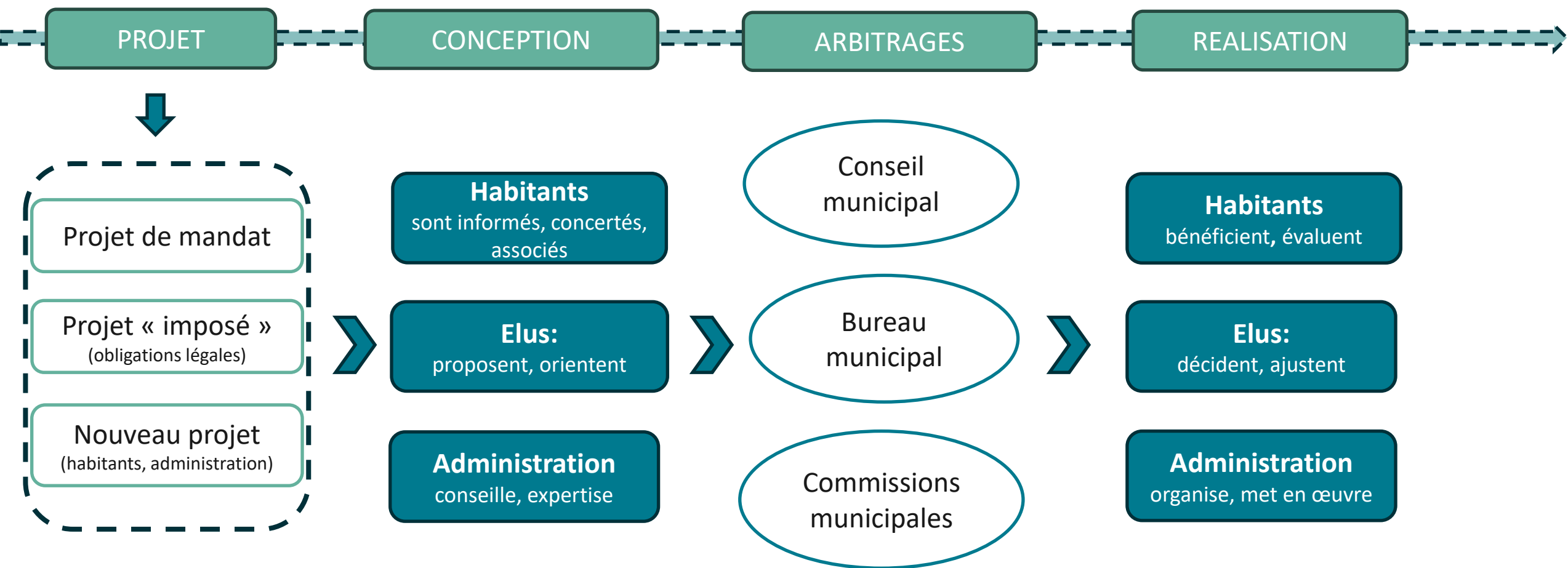
Les commissions municipales, composées de différents conseillers municipaux, sont prioritairement chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal.

Elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Leur fréquence et leur ordre du jour est fixé suivant l'activité par l'adjoint concerné qui en est également le rapporteur.

A Saint-Barthélemy-d'Anjou, six commissions municipales ont été instituées:

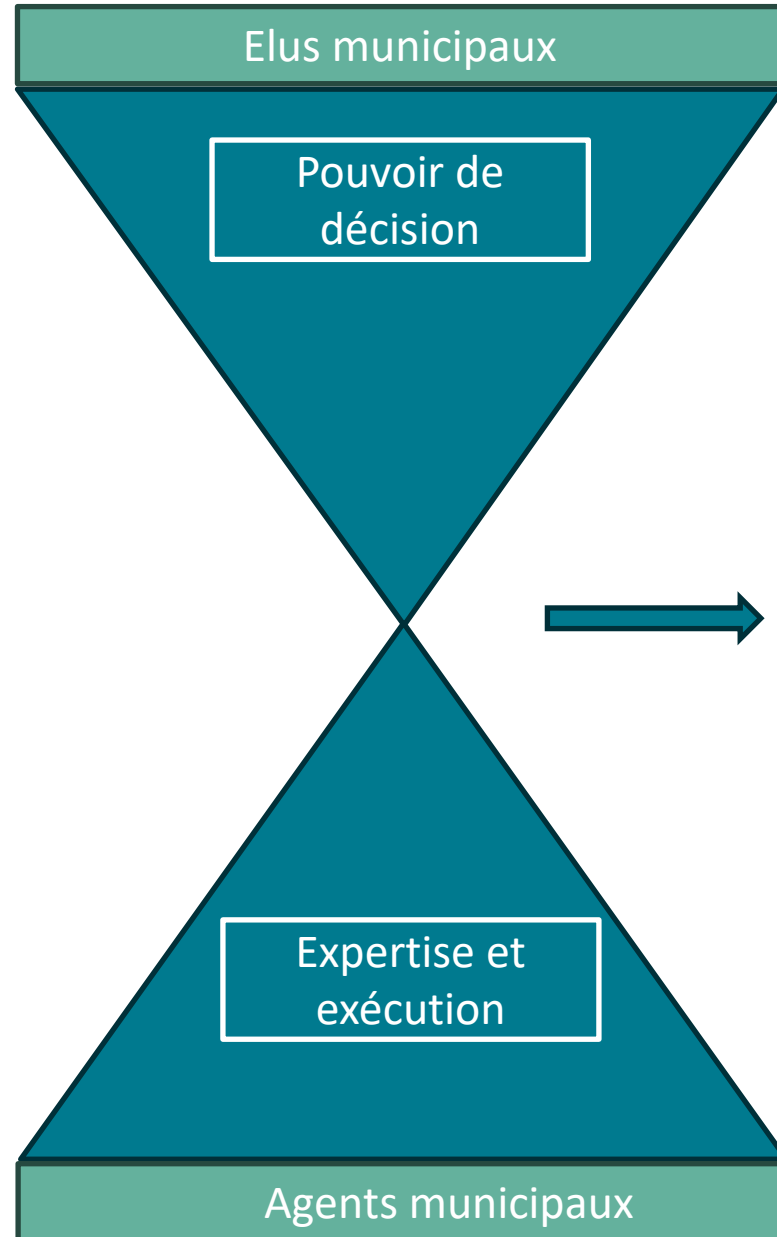
- ➔ La commission éducation-enfance
- ➔ La commission sports
- ➔ La commission aménagement du territoire et écologie
- ➔ La commission urbanisme et opérations foncières
- ➔ La commission culture et communication
- ➔ La commission extra-municipale sur la citoyenneté

Schéma de gouvernance « classique » d'un projet



Organisation des services municipaux

Rôle élus / agents

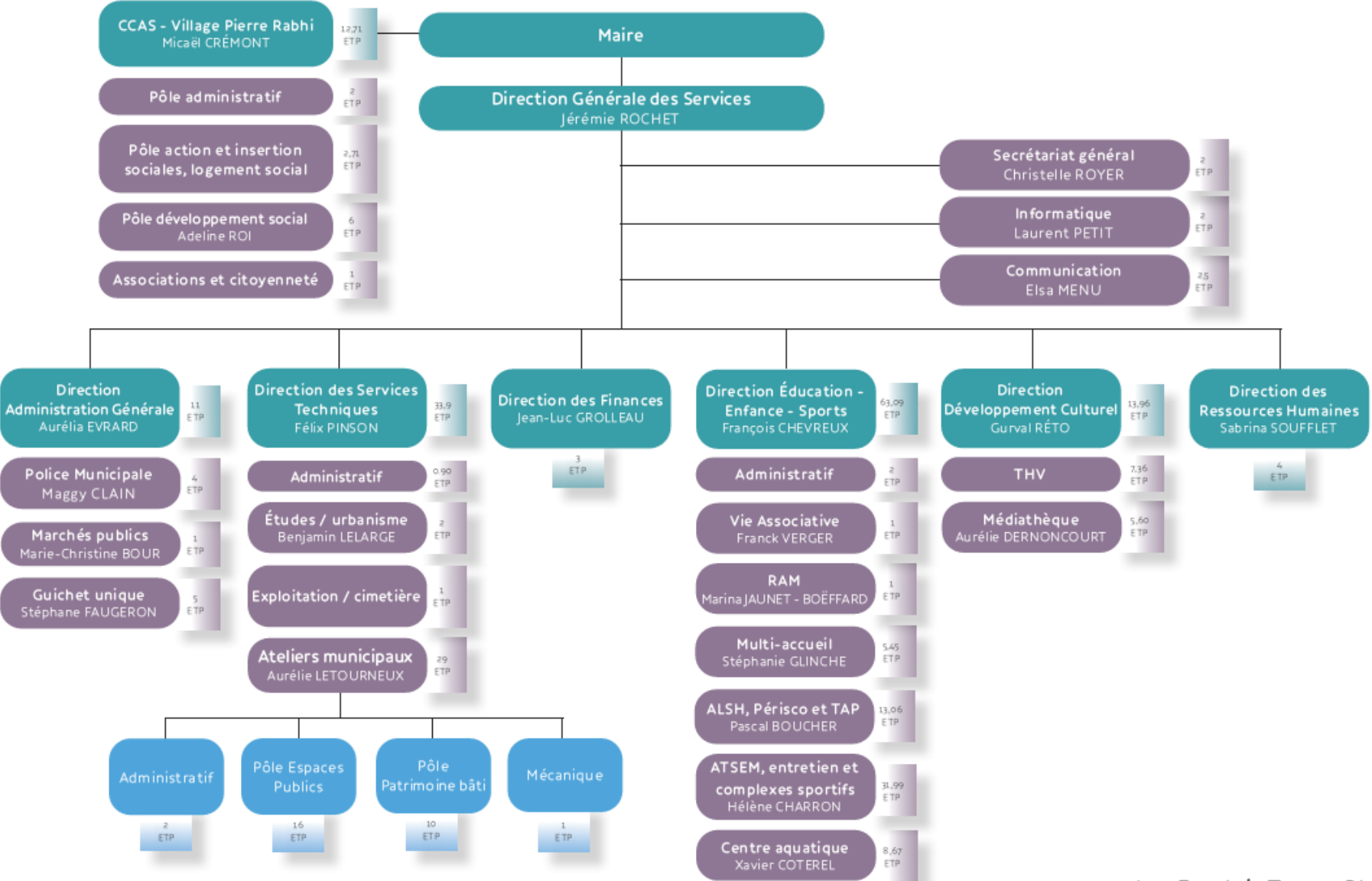


- ▶ Mettent œuvre des engagements pris au cours de la campagne électorale
- ▶ Fixent un cap général et une stratégie à moyen et long terme.
- ▶ Transmettent des orientations politiques à l'administration municipale

STRATEGIE COMMUNE POUR LE DEPLOIEMENT DES PROJETS ET ACTIONS

- ▶ Déploient opérationnellement les projets et les actions.
- ▶ Pilotent l'organisation des services
- ▶ Apportent aux élus une expertise de conseil pour mettre en œuvre / sécuriser les actes et projets

Organisation des services municipaux



Gestion très majoritairement en régie des services municipaux

181 agents sur emploi permanent

48 agents contractuels sur emploi permanent

Les Emplois Temps Plein (ETP) correspondent aux emplois permanents créés

Angers Loire Métropole



Carte d'identité

2^e métropole
des Pays de la Loire

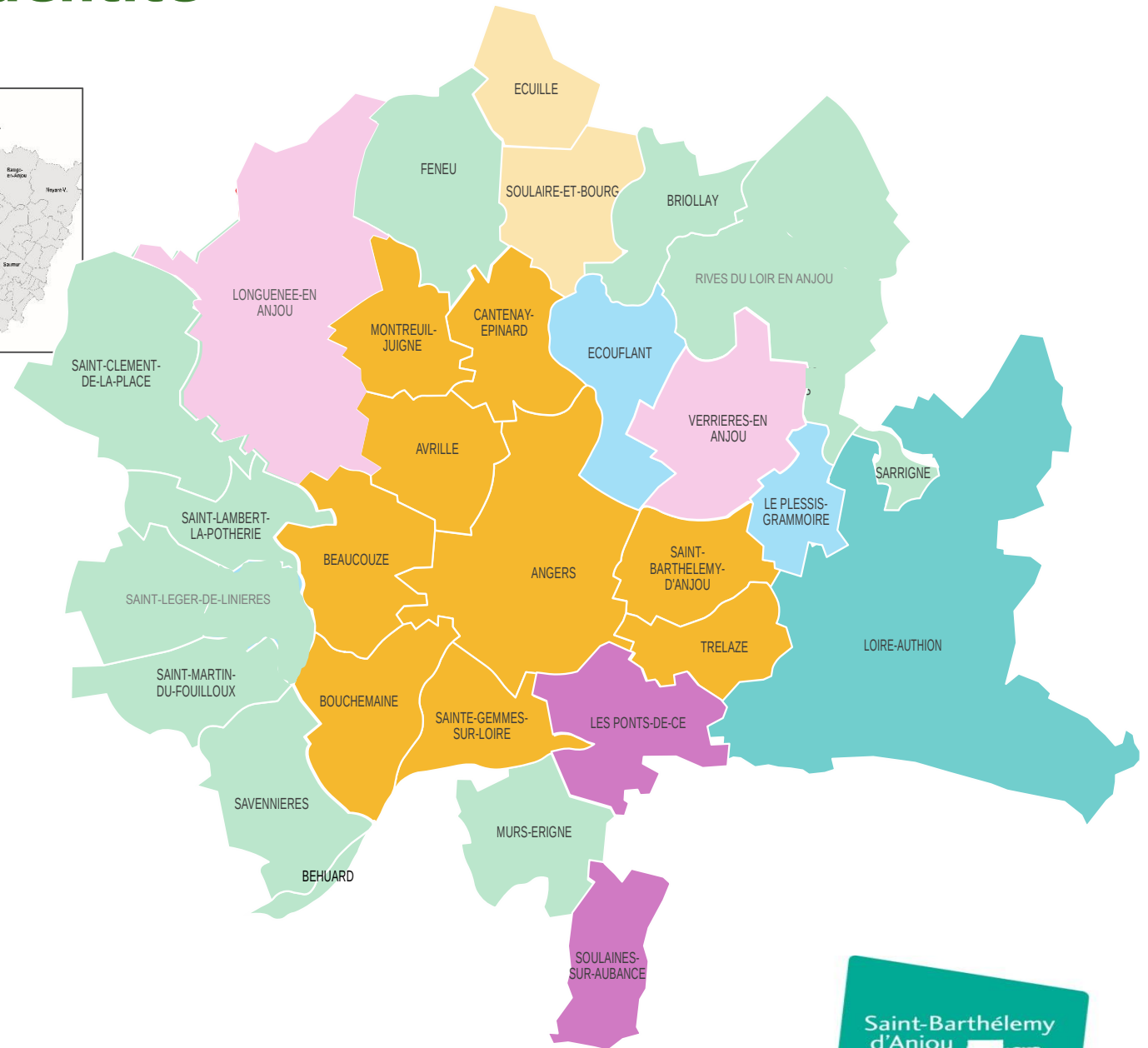
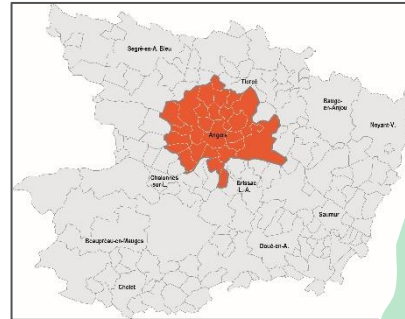
667 km²

29 communes

302 400 habitants
+ 0,9 % par an entre 2013 et 2019

142 000 actifs

43 000 étudiants



Saint-Barthélemy
d'Anjou

angers Loire métropole
communauté urbaine



Les instances

753 conseillers
municipaux

CONSEILS MUNICIPAUX

90 conseillers
communautaires

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

39 membres

COMMISSION PERMANENTE

1 Président
+ **15** VP
dont 9 maires

EXECUTIF

4 commissions thématiques
_Aménagement & dév. du territoire
_Transition écologique
_Dév. économique, ESR
_Solidarités / projet de territoire
+ **1 commission des finances**



Les compétences



Eau & Assainissement



**Habitat, urbanisme
& Politique de la Ville**



Énergies



Gens du Voyage



Environnement & Déchets



Voirie



**Enseignement,
Formation & Recherche**



**Extension
des cimetières**



Transports



Développement économique



Tourisme



**Equipements culturels et
sportifs d'intérêt communautaire**

Saint-Barthélemy
d'Anjou

angers Loire métropole
communauté urbaine



Les moyens

RESSOURCES HUMAINES

728 agents ALM



645 agents
mutualisés
Ville d'Angers / ALM

